

SOMMAIRE

- *Vie associative : Assemblée Générale, cérémonie de Saliers*
- *Vie Pratique : restructuration des administrations, enquête de l'ANGVC*
- *De Vous à Nous : inscription sur les listes électorales, horreur, délation et suspicion, expulsion....*



Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

Nous l'annonçons dans notre précédent bulletin, c'est désormais officiel : l'ANGVC dispose dorénavant d'un plan stratégique de développement approuvé par l'Assemblée Générale. Une feuille de route, un programme de travail, appelons cela comme bon nous semble, mais nous savons où aller et avec quel pilotage. Non pas qu'auparavant nous ne savions pas, mais y réfléchir à nouveau ensemble a été régénérant et bienfaiteur pour la dynamique associative d'un côté, novateur par la démarche de l'autre. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cet accomplissement.

A l'heure où j'écris ces lignes, la France se déconfiner pour laisser petit à petit se rétablir une activité personnelle et professionnelle compatible avec nos habitudes. Mais gardons-nous bien de crier victoire pour autant, rien n'est fini ! La population est encore loin d'être vaccinée dans son ensemble, ce qui ne garantit donc pas une immunité collective. De plus, le virus circule encore dangereusement hors de nos frontières, notamment par certains variants, ce qui constitue toujours un risque de reprise épidémique. Soyons donc toujours vigilants quant à nos pratiques au quotidien.

Parmi toutes les informations quotidiennes relatives aux Voyageurs, glanées dans la presse par l'ANGVC, il en est deux qui ressortent de façon dramatique du lot usuel, illustrant **une parole et des actes décomplexés** contre les Voyageurs La première concerne un stratagème honteux, déployé par la mairie de Mougins (06), pour empêcher des Voyageurs de s'installer sur leur terrain. A chaque extrémité de la route d'accès au terrain, les mêmes blocs qui forment une chicane... Un référé a mis fin à ce **scandale** en condamnant la commune à retirer tous les plots de béton sous peine d'astreinte

de 100 € par jour ! Hélas, sans complexe, le maire de Mougins a cru devoir faire appel de l'ordonnance devant le Conseil d'Etat... qui lui a encore donné tort et l'a à **nouveau condamné à retirer ces chicanes**. Comme l'indique une pancarte à l'endroit de la chicane, « Merci de votre compréhension »... nous retournons cette courtoisie au maire, pour lui rappeler ce qu'est le droit de circuler et le droit de propriété de chacun et de tous !

La seconde information de la honte est venue du Thil, dans l'Ain, où la collectivité gestionnaire a fait poser une **double rangée de barbelés** tout le long d'une aire dédiée à l'accueil des Gens du Voyage. Abject ! Inacceptable ! Tous les adjectifs ne peuvent suffire à effacer la violence d'un tel acte... Là encore, les multiples réactions à cet outrage ont eu raison des très mauvaises raisons de la collectivité, qui a finalement retiré ces symboles de l'internement, bien encore présents dans l'identité collective des Voyageurs. Presque pire que le mal est la réaction incompréhensible de la Préfète du département qui ne voit là qu'une polémique et dénie le droit à quiconque de faire un parallèle entre ces barbelés - en aurait-on installé ailleurs ? - et les camps de concentration. Cela aurait valu un rassemblement sous les fenêtres de Mme Sarlandie de la Robertie pour dire l'humiliation et l'affront à la mémoire des Voyageurs.

Chaque jour qui passe voit ainsi naître une tentative nouvelle d'aller toujours plus loin dans le rejet et l'exclusion des Voyageurs. Cela ne présage rien d'apaisant ou de meilleur pour l'avenir du vivre ensemble. Bien au contraire. Qui parviendra à stopper cette spirale infernale ? Qu'on nous le dise, l'ANGVC l'aidera autant qu'elle le pourra ! ■

VIE ASSOCIATIVE

ADHESIONS

2020 fût une année particulière au regard de la situation sanitaire...

Nous appelons chacun à se mobiliser individuellement pour inverser la baisse des adhérents et faire adhérer massivement autour de vous. **Si chaque adhérent «recrute» un nouvel adhérent, cela pourrait doubler nos rangs. Faites de 2021 une année exceptionnelle !**

Le Conseil d'administration

Il se compose de **19 membres** : Y. BANNIER, F. BEAUTOUR, V. BEDON, M. DEBART, N. DEBART, S. DEBART, T. DEBART, R. DELERIA, P. DERIEUX, M. GRIEL, A. JANUEL, A. LUZY, F. MONNEVEUX, P. PERIO, L. SCHEID, M. SCHIED, M. WINTERSTEIN, S. WINTERSTEIN et M. ZANKO

LE BUREAU EXECUTIF

- Présidente, Nelly DEBART
 - Vice-président, Yvan BANNIER
 - Trésorier, Philippe DERIEUX
 - Secrétaire, Sasha ZANKO
 - Adjoints: T. DEBART (Trésorier), L. SCHEID (Secrétaire)

ASSEMBLEE GENERALE - Elle s'est tenue le 17 mai en visioconférence et a validé le projet de développement stratégique de l'association (cf. précédent bulletin). De plus, après avoir entendu le rapport moral et le rapport financier, elle a approuvé les comptes 2020 et la gestion des administrateurs. Enfin, elle a procédé à l'élection du « tiers sortant » du Conseil d'administration (cf. encadré) et a enregistré le retour dans ses rangs de Pâquerette SCHIED ainsi que l'arrivée de Lucile TERPEND-SCHEID, alors qu'elle prenait acte, en le remerciant, du retrait de Yannick Perron. D'ici au départ de Marc Béziat, prévu fin 2022, le chantier à mettre en œuvre, pour assurer un relais solide, est encore immense. L'ANGVC sera accompagnée dans sa tâche par Solifap qui s'active à trouver un chargé de mission pour éclairer la méthode et les choix du Conseil d'administration.



© ANGVC

CEREMONIE DE SALIERS (13) - Alors que les pouvoirs publics se désengageaient de l'organisation de la commémoration de l'internement des nomades au camp de Saliers, Sylvie Debart, administratrice de l'ANGVC, et Yohann Salles pour l'UFAT, **ont pris les choses en mains** pour qu'une cérémonie d'hommage aux victimes de l'internement et à leurs familles ait physiquement lieu en présence de Voyageurs dans le respect des consignes sanitaires. Assurer la continuité du souvenir **pour que l'Histoire ne tombe pas dans l'oubli...** Merci à Sylvie et à Yohann.

L'AGENDA DU DELEGUE GENERAL - A côté de ses fonctions administratives ou de la tenue de la permanence juridique, le Délégué Général est engagé dans plusieurs initiatives avec nos partenaires où il représente l'association.

- Le 02/04, réunion d'échanges avec APATZI et la FNASAT sur la situation générale
- Le 06/04, réunion avec les services de la Ville de Grenoble
- Le 07/04, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du Cahier Mal Logement (CML) sur l'habitat mobile
- Le 08/04, réunion de travail avec le Trésorier de l'association
- Le 09/04, réunion inter-assoc. de la FAP sur l'accès aux droits sociaux et l'habitat
- Le 20/04, visite avec le juriste sur un terrain familial à Brie Comte Robert (77)
- Le 21/04, participation à la commission nationale consultative des Gens du Voyage
- Le 27/04, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du CML sur l'habitat mobile
- Le 04/05, réunion avec la Défenseure des droits + particip. au CA de l'ADEPT 93
- Le 11/05, réunion FAP pour bilan du partenariat et du soutien + réunion FAP/FNASAT sur actualisation du CML sur l'habitat mobile
- Le 17/05, participation à l'AG de l'association
- Le 18/05, émission radio RCF en direct avec William ACKER
- Le 19/05, participation au CA de l'association pour élection du Bureau
- Le 20/05, réunion avec Solifap pour accompagnement de la gouvernance
- Le 27/05, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du CML sur l'habitat mobile + réunion avec APATZI et la FNASAT sur élaboration d'un Livre Blanc
- Le 28/05, réunion trimestrielle du réseau Jurislogement
- Le 31/05, participation à la commission nationale consultative des Gens du Voyage
- Le 03/06, réunion avec la DIAHAL pour dossier subvention DGCS 2021
- Le 04/06, participation au comité de pilotage journée Habitat de l'ADEPT 93
- Le 07/06, réunion, en présence du Trésorier, avec le CCFD sur notre partenariat
- Le 15/06, animation d'une journée de formation pour Les Forges (44)
- Le 17/06, réunion de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels
- Le 19/06, fête d'amitié sur l'aire d'accueil de Vincennes (94) avec l'ADEPT
- Le 23/06, comité technique de la commission départementale du 94
- Le 30/06, participation à la commission nationale consultative des Gens du Voyage

■ VIE PRATIQUE



NOUVELLES ADMINISTRATIONS - Une nouvelle étape de la réforme des services de l'Etat s'est concrétisée le 1er avril avec la naissance des **directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités** (Dreets). Communes à trois ministères (Affaires sociales, Économie et Finances, Travail et emploi), elles regroupent les

directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les directions régionales de la cohésion sociale (DRCS). La réforme se décline aussi à l'échelle des départements où les unités départementales des Direccte se fondent avec les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), afin de former de **nouvelles directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités** (DDETS). L'ambition affichée par cette nouvelle organisation est de permettre d'assurer un dialogue plus plus efficace avec les acteurs du service public de l'insertion que sont les conseils départementaux, les CAF et Pôle Emploi.

FACILITER LES DEMARCHES - Le réseau "France Services" (1304 antennes en service) continue de s'étendre en regroupant **en un même lieu un guichet unique de services publics** accessibles rassemblant les services de Pôle emploi, de la Caisse nationale d'assurance maladie, de la MSA, de la CAF, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse de la Direction Générale des Impôts et des Finances Publiques et les services des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Concrètement, le citoyen pourra refaire une carte grise, faire une demande d'allocation personnelle au logement, ou encore établir sa déclaration de revenus... en accédant aux services des partenaires via un espace numérique (ordinateur, tablette, imprimante et scanner) mis à disposition par les 229 bureaux labellisés de La Poste. Le gouvernement s'est fixé un objectif de 2.000 structures d'ici à 2022. A noter que le dispositif, piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, comporte également 80 bus itinérants.



ENQUETE 2021 DE L'ANGVC

Que ce soit pour dettes et/ou impayés, dépassement de temps de séjour, installation non autorisée, insultes et/ou violences, dégradations de l'emplacement ou des équipements communs, ou toute autre violation du règlement (nuisances sonores ou activités incompatibles avec le lieu), le règlement intérieur des aires d'accueil prévoit (ou non) diverses mesures à prendre selon l'appréciation des faits par l'autorité compétente.

Depuis le mois d'avril, l'ANGVC a adressé un mailing à l'ensemble des EPCI de métropole pour **connaître de façon quantitative**, sur l'année 2019 et 2020, les réponses mises en œuvre lorsque les gestionnaires, délégués ou non, sont confrontés à ces divers événements sur les aires dont ils assument la compétence de gestion. L'association procède actuellement au traitement des informations collectées et vous fera connaître les constats observés sur ces pratiques dans le courant de l'automne. L'ANGVC restituera également cette enquête auprès des EPCI.

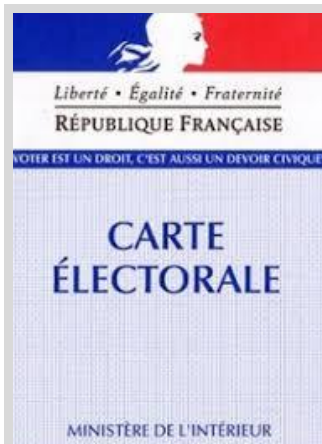
RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** qui caractérisent une demande provisoire (par ex., du 01/11 au 31/03).

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.



ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN 2022

S'INSCRIRE DES MAINTENANT SUR LES LISTES ELECTORALES

A peine terminées les élections départementales et régionales de juin, que se profile déjà le prochain scrutin : l'élection présidentielle en avril-mai (?) 2022. Il s'agit pour beaucoup d'une **élection déterminante** où seront abordées **toutes les questions de société** qui traversent nos principes républicains et auxquelles les candidats doivent apporter des réponses. Tout y passe : la sécurité, l'école, la laïcité, la famille, l'environnement, l'immigration, les impôts... etc. Il arrive même que certains orateurs abordent la question des « Gens du Voyage » lors de meetings ou de rassemblements locaux... **Il est donc essentiel de participer aux débats et de voter.** Car c'est là l'un des lieux majeurs de l'expression démocratique de votre opinion. **Pour voter**, il faut donc être **inscrit sur les listes électorales** de la commune où vous avez votre élection de domicile ou bien où vous résidez. **Vérifiez que c'est fait** dès maintenant et soyez attentifs aux **jeunes qui auront 18 ans** d'ici l'année prochaine. Eux aussi pourront s'exprimer... s'ils sont inscrits ! AIDEZ-LES.

DE VOUS A NOUS...



DEFENSEURE DES DOITS - Après avoir entendu les associations de Voyageurs le 4 mai dernier qui exposaient leurs difficultés, Claire HEDON organise le 7 juillet un **séminaire sur les droits** des gens du voyage auquel Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC, participera.

L'HORREUR ! Difficile d'imaginer une simple maladresse des services qui ont installé en mai dernier **des barbelés** le long de l'aire du Thil (01). Les matériaux utilisés, avec leurs fines lames aiguisées, et le lieu ne laissent aucun doute sur l'intention et ne peuvent que rappeler le sort de tous les internés et déplacés de la



Terre. Passés, présents... et à venir sans doute. La **violence de l'institution qui veut blesser et humilier** est une évidence qui a choqué tous les Voyageurs, et bien au-delà. Dans le cœur de chacun a résonné le drame, toujours présent dans les mémoires familiales, de l'internement des années 1939-1946... Alors merci à tous ceux qui ont réagi, qui sur les réseaux sociaux, qui en saisissant la justice ou en protestant auprès du maire ou de la Préfecture. Dommage que la Préfète de l'Ain n'ait pas saisi cette gravité, elle qui nous/you dénie le droit de comparer ces barbelés avec les camps de concentration. Elle a irrémédiablement tort et rien ne nous/you condamnera au silence de l'oubli !

DEPÔT DE PLAINTE

Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon 85021
55 Boulevard Aristide Briand BP 833
85021 La Roche-sur-Yon

L'ANGVC. Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens, domiciliée 9/11 avenue Michelet à SAINT-OUEN (93400). SIRET 434 938 65000034, déclarée à la Préfecture de la Seine Saint Denis sous la référence W931000918, agissant par son représentant légal Madame Nelly DEBART, Tél : 01 80 02 60 13.

A l'honneur de porter plainte entre vos mains contre Monsieur Christophe GOURAUD, maire en exercice de la Commune de St Martin des Noyers (28 rue de l'église -85140 Saint-Martin-des-Noyers) et ce en raison des faits énoncés ci-dessous :

De nombreux adhérents ont informé les membres du bureau de l'ANGVC de l'existence d'un courrier électronique de Monsieur le Maire en date du 27 avril 2021 adressé à certains de ses administrés et dont la teneur raciste ne fait pas d'ambiguïté.

DELATION ET SUSPICION - Difficile d'échapper à la vigilance citoyenne lorsqu'on souhaite communiquer publiquement. Le maire de St Martin des Noyers (85) l'a appris à ses dépens en diffusant un message de vigilance contre un Voyageur qui chinait sur son territoire. Signalement, suspicion et préjugé selon l'origine... Tous les ingrédients qui, concrètement documentés, mènent à une **plainte de l'ANGVC** devant le Procureur de la République et à une saisine du Défenseur des droits, suite au refus du maire de s'excuser pour ses propos par les mêmes voies de communication utilisées...

AGGLOMERATION DE VOIRON (38) - Une famille en très grande précarité sociale vit **depuis 14 ans sur l'aire** d'accueil, sans que personne n'y trouve à redire, mais elle a cumulé de lourdes dettes.... Avec deux de ses membres atteints gravement d'une maladie dégénérative, elle s'est vue **condamnée en urgence à l'expulsion** de l'aire **sans solution alternative**. Malgré nos tentatives, l'agglomération ne veut rien savoir et veut aller au bout et **chasser la famille de son territoire**. L'ANGVC soutenue par la Fondation Abbé Pierre s'en remettra donc au Conseil d'Etat pour stopper cette machine infernale. Combien d'années faut-il vivre là pour se sentir considéré un Voironnais à part entière ? ■

